



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 7 juin 2021 à 19h00, au bureau municipal au 75, rue Notre-Dame, Chapeau, Québec.

À laquelle étaient présents, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer, Jacques Fleury et Dustin Denault.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

075-21/06

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

4. **Approbation du procès-verbal**

076-21/06

Proposé par Chrissy Ann Payne que le procès-verbal de la séance régulière du 10 mai 2021 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

La rencontre est fermée au public.

La Directrice générale déclare de ne pas avoir reçu de questions.

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne un rapport verbal.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

Le rapport du chef pompier est donné.

077-21/06

Utilisation du feu vert clignotant par les intervenants du SSI de la municipalité

Considérant que le règlement sur le feu vert clignotant découlant du code de la sécurité routière (chapitre C-24.2, a. 621, 1^{er} al., par. 5.2°) a été édicté par le gouvernement, soit le 1^{er} avril 2021;

Considérant que ce règlement fixe les conditions dans lesquelles un pompier peut obtenir de la SAAQ l'autorisation d'utiliser sur un véhicule



No de résolution
ou annotation

roulier autre qu'un véhicule d'urgence, un feu vert clignotant lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

Considérant que le Chef pompier du service de sécurité incendie de Pontiac Ouest recommande l'utilisation d'un feu vert clignotant;

En conséquence il est proposé par Jacques Fleury et résolu que la municipalité de Chichester autorise les pompiers à se procurer les certifications nécessaires auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'utilisation des feux clignotants verts et ce, dès maintenant;

De plus, la municipalité autorise la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Chichester, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Il est également résolu de permettre au Chef pompier d'émettre et de signer les certificats de recommandation, d'autoriser l'utilisation du feu vert clignotant par les intervenants et d'encadrer son application tel que la loi et ses règlements l'oblige.

Adopté

078-21/06

Véhicule de secours à vendre

Proposé par Neil Maloney d'autoriser la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes à agir au nom du Service d'incendie et de procéder à la vente de l'ancien véhicule de secours par moyen de soumissions publiques, avec une mise de réserve minimale de 3 000 \$, tel que discuté.

Adopté

079-21/06

Marqueurs de rivière

Proposé par Louis Schryer que cette municipalité demande à la Garde côtière canadienne qu'une bouée de repérage de rivière supplémentaire soit installée sur la rivière des Outaouais près de la pointe de Chichester, en fonction de leurs recommandations initiales, tel que discuté.

Adopté

080-21/06

Matériaux recyclables sur le chemin

Proposé par Jacques Fleury que cette Municipalité envoie une lettre à la personne fournissant des services privés de collecte des déchets pour effectuer les réparations nécessaires à son véhicule afin d'éviter l'amas continue de déchets et de recyclage sur les routes municipales, et d'autoriser la Directrice générale à envoyer ladite lettre.

Adopté

081-21/06

Clôture - Caserne de pompiers

Proposé par Corey Bissonnette d'accepter le prix proposé de 4 800 \$, taxes en sus, pour une nouvelle clôture en PVC sur la propriété de la caserne, tel que soumis par Clotures S & A Fencing.

Adopté

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'inspecteur municipal est reçu.



No de résolution
ou annotation

082-21/06

Propriété à nettoyer

Proposé par Neil Maloney que la propriété suivante portant le lot # 6073232, après avoir reçu un avis final pour le nettoyage, soit envoyée à l'avocat municipal pour d'autres poursuites judiciaires, tel que discuté.

Adopté

083-21/06

Statut bilingue de la Municipalité

ATTENDU QUE le projet de loi 96, la Loi sur le français langue officielle et commune au Québec, a été présenté à la séance du 13 mai 2021 de l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE selon les données du Recensement de 2016, 59,4 % de la population du Pontiac a désigné l'anglais comme première langue officielle parlée;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC Pontiac bénéficient du « statut bilingue » car elles rencontrent le seuil établi (population d'au moins 50 % + 1 des citoyens ont indiqué l'anglais comme langue maternelle);

ATTENDU QUE notre municipalité de Chichester est rurale et que les petites entreprises ont de ressources limitées pour pouvoir fonctionner dans les deux langues;

ATTENDU QUE la municipalité a une proximité et une relation étroite avec la province de l'Ontario, où la plupart de ses résidents sont employés et y font affaires en anglais;

Il est donc proposé par la Corey Bissonnette et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de Chichester déclare l'importance pour sa Municipalité de maintenir le statut « bilingue » qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française;
- Que les contribuables de la Municipalité considèrent que ce statut et cette reconnaissance sont essentiels et qu'ils reflètent la présence et la contribution des communautés francophone et anglophone au développement de son territoire ;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Justice du Québec, au ministre responsable pour la région de l'Outaouais, à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM), au député du Québec, M. André Fortin, au député du Parlement de Pontiac, M. Will Amos, et aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC Pontiac.

Adopté

084-21/06

Étudiants d'été

Proposé par Louis Schryer que les entrevues et l'embauche pour les postes d'étudiants d'été soient complétées par la directrice générale et la conseillère Chrissy-Ann Payne.

Adopté

085-21/06

Vote par correspondance – non-résidents

Proposé par Louis Schryer que cette municipalité approuve le vote par correspondance pour ses non-résidents, tel que permis par le DGEQ.

Adopté

086-21/06

Vote par correspondance – 70 ans et plus

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le*



No de résolution
ou annotation

déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifié, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR Louis Schryer et résolu de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande et de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté

087-21/06

Avis de motion – Règlement de rémunération du personnel électoral

Un avis de motion est donné par le conseiller Neil Maloney et un projet de règlement est présenté concernant la rémunération du personnel électoral.

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, donne un rapport verbal.

8. Questions par le public

Aucune.

9. Présentation des comptes

088-21/06

Proposé par Louis Schryer que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

10. Lecture de la correspondance

- Une lettre de demande de soutien financier est reçue du comité du cimetière du Saint-Esprit (Holy Spirit Nichabau).

089-21/06

Proposé par Neil Maloney de refuser la demande de soutien financier faite par le Cimetière Saint-Esprit puisque la Municipalité ne subventionne pas les organismes religieux.

Adopté

11. Varia

090-21/06

Rapport au Ministère de Transport – compensation 2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 183 756 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Jacques Fleury et unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chichester atteste la véracité des frais encourus et que l'utilisation des compensations était sur des routes locales 1 et 2, conformément aux objectifs du Programme d'aide d'entretien du réseau routier local du Ministère du Transport.

Adopté

12. Huis-clos

Pas nécessaire.

13. Date de la prochaine séance

091-21/06

Proposé par Neil Maloney que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 12 juillet 2021.

Adopté

14. Clôture de la séance

092-21/06

Proposé par Jacques Fleury que la séance soit levée 20h20.

Adopté


Directrice générale / secrétaire-trésorière


Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version